

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 2009



RÉALISATION : Ville de Rouyn-Noranda

COORDINATION DU PROJET : Violaine Lafortune

RECHERCHE ET RÉDACTION : Violaine Lafortune
Frédéric Gauthier

CARTOGRAPHIE : Natalie Marsan

SUIVI ET SUPERVISION PAR LE COMITÉ D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME :

Mario Provencher, maire et président du comité
Léo Boisvert, conseiller municipal
Pierre Rodrigue, conseiller municipal
Pierre Monfette
Robert Deschênes

MISE EN PAGE : Violaine Lafortune
Frédéric Gauthier

RÉVISION LINGUISTIQUE : Carmen Dion

GRAPHISME: Karine Berthiaume

EXPLICATIONS DE LA PAGE COUVERTURE :

L'illustration de la page couverture représente la Ville de Rouyn-Noranda en tant que territoire. La forme du globe terrestre nous rappelle cette occupation et sa couleur cuivrée nous ramène directement à notre dénomination de Capitale nationale du cuivre. Tous les éléments et couleurs qui se trouvent sur la sphère sont une énumération non exhaustive des ressources naturelles, de l'économie, du progrès et des services disponibles dans notre ville. Le point central de l'image est une famille, parce que la population est toujours au premier plan et que ce schéma d'aménagement et de développement est conçu en pensant à la qualité de vie des générations présentes et à venir. Finalement, la couleur dominante verte nous rappelle que Rouyn-Noranda est une ville en santé et soucieuse de son environnement.

Merci aux nombreuses personnes qui ont contribué à la réalisation de ce document

©Ville de Rouyn-Noranda

Ville de Rouyn-Noranda, 2009

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Pour toute administration municipale, il est primordial de planifier l'utilisation et l'occupation de son territoire de façon cohérente, responsable et réfléchie car une décision inadéquate pourrait avoir des conséquences néfastes pour les décennies à venir.

Fruit d'un exercice majeur de planification et de développement, le schéma d'aménagement et de développement constitue la pièce maîtresse des outils de planification dont la Ville doit se doter. Issue d'une responsabilité dévolue aux MRC, la Ville de Rouyn-Noranda, en tant que ville-MRC, s'acquitte de ce mandat avec tout le sérieux et l'expertise appropriés.

Le document que vous avez entre les mains recèle les grandes orientations qui guideront les décisions des conseils municipaux, présents et à venir, responsables de la mise en œuvre des politiques et de l'administration du territoire de Rouyn-Noranda. Suivront par la suite l'adoption d'un plan d'urbanisme et la refonte complète de la réglementation municipale en lien avec les grandes orientations d'aménagement et de développement présentes au schéma.

A titre de maire, je remercie sincèrement les membres du comité responsable de l'élaboration du schéma et tous les partenaires qui ont collaboré de près ou de loin à la réalisation de ce projet. Nous sommes convaincus que les efforts consentis au fil des ans auront porté fruit et le présent schéma d'aménagement sera un guide efficace dans la planification de l'utilisation responsable de notre territoire.



Mario Provencher
Maire

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	iii
Table des matières	v
Liste des figures	vii
Liste des tableaux	viii
Liste des cartes	xi
Liste des acronymes.....	xiii
Sommaire.....	xvii
Introduction	1
CHAPITRE 1. Portrait de l'organisation municipale d'une ville urbaine et rurale.....	7
1.1 Petite histoire d'un grand regroupement	7
1.2 Concept d'organisation spatiale : une ville urbaine et rurale	11
1.3 La vision d'aménagement et de développement.....	13
CHAPITRE 2. Orientations et intentions d'aménagement et de développement	17
2.1 Milieu de vie et niveau de vie.....	17
2.2 Cadre de vie : environnement naturel et bâti.....	33
2.2.1 Urbanisation et occupation du territoire	33
2.2.2 Activités agricoles et ruralité.....	58
2.2.3 Milieux riverains	62
2.2.4 Récréation et tourisme	67
2.2.5 Patrimoine, culture et éducation	78
2.2.6 Ressources naturelles.....	89
2.2.7 Transport.....	95
2.2.8 Qualité de l'environnement	110
2.2.9 Sécurité des personnes et des biens	126
CHAPITRE 3. Grandes affectations du territoire	143
Fiche 1. Affectation Urbaine	146
Fiche 2. Affectation Rurale	148
Fiche 3. Affectation Agricole	150
Fiche 4. Affectation Riveraine.....	152
Fiche 5. Affectation Récréo-conservation	154
Fiche 6. Affectation Exploitation des ressources naturelles.....	156
CHAPITRE 4. Document complémentaire.....	161

4.1	Définitions	161
4.2	Normes relatives au lotissement	165
4.3	Normes relatives aux opérations cadastrales	165
4.4	Dispositions particulières relatives au lotissement et aux opérations cadastrales ...	166
4.5	Dispositions relatives à la rive	167
4.6	Dispositions relatives au littoral	170
4.7	Dispositions relatives au réseau routier	171
4.7.1	En bordure d'un cours d'eau ou d'un lac	171
4.7.2	En bordure du réseau supérieur et collecteur.....	171
4.7.3	Nouvelles routes, rues et chemins	171
4.8	Disposition relatives aux zones de contraintes naturelles	172
4.8.1	Mouvements de terrain	172
4.8.2	Plaines inondables	172
4.10	Les activités en zone agricole.....	176
4.10.1	Distances séparatrices.....	176
4.10.2	Accroissement du cheptel pour certaines exploitations.....	183
4.10.3	Droits acquis	183
4.10.4	Dispositions supplémentaires	184
4.11	Implantation des maisons mobiles et des roulottes	186
ANNEXE A. Plan d'action.....		190
ANNEXE B. Réseaux, équipements et infrastructures majeurs		198
Annexe B.1	Administration publique	199
Annexe B.2	Éducation et petite enfance.....	203
Annexe B.3	Santé et services sociaux	204
Annexe B.4	Sécurité publique	205
Annexe B.5	Sports et loisirs	206
ANNEXE C. Compte-rendu de la consultation publique		207

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Population observée (1981-2008) et prévisions démographiques 2001-2026	18
Figure 2. Population de 14 ans et moins	19
Figure 3. Population de 65 ans et plus.....	19
Figure 4. Pyramides des âges pour l'ensemble de la Ville de Rouyn-Noranda	20
Figure 5. Familles monoparentales	21
Figure 6. Personnes vivant seules.....	21
Figure 7. Personnes de 65 ans et plus vivant seules	22
Figure 8. Population totale de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade...	25
Figure 9. Revenu médian des ménages par quartier	26
Figure 10. Taux d'activité par quartier	26
Figure 11. Taux de chômage par quartier.....	27
Figure 12. Nouvelles constructions sur l'ensemble du territoire de la ville de Rouyn-Noranda (1938-2007)	34
Figure 13. Nombre de nouvelles constructions en bordure des plans d'eau	64
Figure 14. Type de véhicules immatriculés en 2006 à Rouyn-Noranda, en Abitibi- Témiscamingue et au Québec (en pourcentage).....	112

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Population de la Ville de Rouyn-Noranda de 1976 à 2006.....	18
Tableau 2. Population active totale de 15 ans et plus selon le secteur d'activité pour l'ensemble de la Ville de Rouyn-Noranda.....	28
Tableau 3. Localisation des nouvelles constructions entre 1988 et 2007	34
Tableau 4. Type et localisation des constructions de nouvelles industries (1988-2007)	47
Tableau 5. Périmètres urbains de 1987 : superficie totale, espaces vacants et besoins estimés pour les 20 prochaines années.	49
Tableau 6. Normes de lotissement utilisées pour calculer les besoins en espace urbain	49
Tableau 7. Différence entre la superficie des anciens et des nouveaux périmètres urbains.....	50
Tableau 8. Différence entre les besoins estimés pour les 20 prochaines années et les espaces disponibles (ou aménageables dans le cas du pôle central) des nouveaux périmètres urbains	51
Tableau 9. Implantation de nouvelles résidences en milieu rural 1988-2007	59
Tableau 10. Décisions de la CPTAQ concernant l'implantation de nouvelles résidences (2001-2007).....	59
Tableau 11. Lacs dont 60 % et plus des habitations sont des résidences permanentes	64
Tableau 12. Impacts du développement résidentiel des rives	66
Tableau 13. Sentiers récréatifs	69
Tableau 14. Lieux d'hébergement : hôtels, motels, gîtes touristiques, résidences de tourisme	71
Tableau 15. Lieux d'hébergement : campings, pourvoiries, chalets et bases de plein air.....	72
Tableau 16. Sites et territoires d'intérêt esthétique	73
Tableau 17. Sites d'intérêt archéologique	78
Tableau 18. Sites d'intérêt historique et patrimonial.....	82
Tableau 19. Sites d'intérêt culturel.....	84
Tableau 20. Entreprises et emplois dans le secteur forestier en 2006	91
Tableau 21. Réseau routier ¹	95
Tableau 22. Nombre de passages annuels dans l'Autobus de ville (2001-2006).....	102
Tableau 23. Déplacements par mode de transport.....	102
Tableau 24. Mouvements passagers et mouvements aériens	107
Tableau 25. Indice de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda et en Abitibi (2006).....	111
Tableau 26. Nombre de cordes de bois coupées sur le territoire.....	111

Tableau 27. Évolution du nombre de véhicules à Rouyn-Noranda (1996-2006).....	112
Tableau 28. Efforts de réduction des émissions à la source de la Fonderie Horne	114
Tableau 29. Traitement des eaux usées	117
Tableau 30. Sources d'eau potable sous la responsabilité de la Ville de Rouyn-Noranda	118
Tableau 31. Activités interdites dans les aires de protection des prises d'eau potable	121
Tableau 32. Sites d'intérêt écologique	124
Tableau 33. Zones de contraintes naturelles.....	126
Tableau 34. Cotes de crues délimitant les	127
Tableau 35. Zone de contraintes anthropiques : risques.....	132
Tableau 36. Zones de contraintes anthropiques : nuisances.....	133
Tableau 37. Les grandes affectations du territoire	143
Tableau 38. Définition des usages.....	144
Tableau 39. Caractéristiques des trois catégories de l'affectation agricole	150
Tableau 40. Normes minimales de lotissement.....	165
Tableau 41. Lacs et rivières où l'épandage de matières fertilisantes et de pesticides est interdit dans une bande de protection de 15 mètres	169
Tableau 42. Distance minimale entre une rue ou une route et un cours d'eau ou un lac	171
Tableau 43. Distances séparatrices entre certains usages.....	175
Tableau 44. Nombre d'unités animales (paramètre A)	177
Tableau 45. Distance de base (paramètre B)	179
Tableau 46. Coefficient d'odeur par groupe ou catégorie d'animaux (paramètre C).....	180
Tableau 47. Type de fumier (paramètre D)	180
Tableau 48. Type de projet (paramètre E).....	181
Tableau 49. Facteur d'atténuation (paramètre F)	181
Tableau 50. Facteur d'usage (paramètre G)	182
Tableau 51. Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme	183
Tableau 52. Superficies maximales du sol de l'ensemble des aires d'élevage destinées à la production porcine	185
Tableau 53. Catégories de rayonnement.....	198
Tableau 54. Équipements relevant de l'administration fédérale	199
Tableau 55. Équipements relevant de l'administration provinciale	200
Tableau 56. Équipements relevant de l'administration municipale ou scolaire	202
Tableau 57. Équipements éducatifs	203

Tableau 58. Équipements de santé et de services sociaux.....	204
Tableau 59. Équipements de sécurité publique	205
Tableau 60. Équipements de sports et loisirs	206

LISTE DES CARTES

Carte 1. Localisation de la Ville de Rouyn-Noranda.....	2
Carte 2. Quartiers ruraux et ruraux/urbains	9
Carte 3. Quartiers urbains	10
Carte 4. Concept d'organisation spatiale	12
Carte 5. Services municipaux de proximité dans les quartiers ruraux et ruraux/urbain	23
Carte 6. Autres services de proximité des quartiers ruraux et ruraux/urbain	24
Carte 7. Migration quotidienne pour le travail	29
Carte 8. Affectation urbaine: périmètres d'urbanisation – Rouyn-Noranda et McWatters	35
Carte 9. Affectation urbaine: périmètre d'urbanisation – Arntfield.....	36
Carte 10. Affectation urbaine: périmètre d'urbanisation – Beaudry.....	37
Carte 11. Affectation urbaine: périmètre d'urbanisation – Bellecombe	38
Carte 12. Affectation urbaine: périmètre d'urbanisation – Cadillac	39
Carte 13. Affectation urbaine: périmètre d'urbanisation – Cléricy.....	40
Carte 14. Affectation urbaine: périmètre d'urbanisation – Cloutier	41
Carte 15. Affectation urbaine: périmètre d'urbanisation – D'Alembert.....	42
Carte 16. Affectation urbaine: Périmètre d'urbanisation – Destor	43
Carte 17. Affectation urbaine: périmètre d'urbanisation – Montbeillard	44
Carte 18. Affectation urbaine: périmètre d'urbanisation - Mont Brun	45
Carte 19. Affectation urbaine: périmètre d'urbanisation – Rollet.....	46
Carte 20. Secteurs structurants – pôle urbain	54
Carte 21. Zones et parcs industriels.....	55
Carte 22. Nouvelles habitations en bordure des plans d'eau (1988-2007).....	63
Carte 23. Récréotourisme	70
Carte 24. Sites et territoires d'intérêt esthétique	74
Carte 25. Sites et secteurs d'intérêt archéologique.....	79
Carte 26. Sites et territoires d'intérêt historique et patrimonial	80
Carte 27. Sites d'intérêt historique et patrimonial – secteur urbain.....	81
Carte 28. Sites d'intérêt culturel	87
Carte 29. Sites d'intérêt culturel – secteur urbain	88
Carte 30. Éléments biophysiques du territoire	90

Carte 31. Transport de personnes	98
Carte 32. Transport de marchandises	100
Carte 33. Prises d'eau potable	119
Carte 34. Aires de protection des prises d'eau potable.....	120
Carte 35. Sites et territoires d'intérêt écologique.....	123
Carte 36. Zones de contraintes naturelles.....	128
Carte 37. Zone potentielle d'inondation – secteur Cléricy.....	129
Carte 38. Zone potentielle d'inondation - Secteurs Bellecombe, Beaudry, Granada.....	130
Carte 39. Zone potentielle d'inondation – secteur Rollet.....	131
Carte 40. Zones de contraintes anthropiques : risques	134
Carte 41. Zones de contraintes anthropiques : risques – pôle urbain	135
Carte 42. Zones de contraintes anthropiques : nuisances	136
Carte 43. Zones de contraintes anthropiques : nuisances – pôle urbain.....	137

LISTE DES ACRONYMES

AEMQ	Association de l'exploration minière du Québec
ASSSAT	Agence de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
ATRAT	Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CLDRN	Centre local de développement de Rouyn-Noranda
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRÉAT	Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
CSRN	Commission scolaire de Rouyn-Noranda
CVAF	Convention d'aménagement forestier
EFE	Écosystèmes forestiers exceptionnels
GIR	Gestion intégrée des ressources
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MDDEP	Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMH	Office municipal d'habitation

RCES	Règlement sur le captage des eaux souterraines
RLTP	Regroupement des locataires des terres publiques de l'Abitibi-Témiscamingue
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADC	Société d'aide aux collectivités
SESAT	Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPBAT	Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue
TNO	Territoires non organisés
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
VHR	Véhicules hors route
VVS	Villes et Villages en santé



SOMMAIRE

SOMMAIRE

Le schéma d'aménagement et de développement est l'outil de base pour la planification en matière d'aménagement du territoire. Ancré dans les principes du développement durable, il a comme finalité de fournir des orientations et des intentions d'aménagement qui vont permettre d'atteindre la vision que la Ville de Rouyn-Noranda s'est donnée pour l'année 2028.

EN 2028...

La complémentarité entre le milieu urbain et rural est un atout pour la qualité de vie de la population qui atteint 60 000 habitants

La Ville joue pleinement son rôle de capitale régionale dans les domaines des services, des commerces, de l'éducation, de la culture et de la santé

La Ville est une destination touristique et de loisirs

L'agriculture est devenue un modèle de réussite économique, sociale et environnementale

La gestion des ressources prend en considération les besoins de l'ensemble des usagers

La Ville est une ville verte où il fait bon vivre

Les réseaux de transport sont sécuritaires et axés sur le transport vert

La population vit en sécurité sur l'ensemble du territoire

Cette vision s'appuie sur une approche de l'aménagement du territoire intégrant les préoccupations du milieu rural et du milieu urbain. Elle passe par la mise sur pied d'un modèle original de fonctionnement à titre de ville/MRC et par le maintien d'une gestion proche des besoins des citoyens et des communautés.

Les orientations et les intentions d'aménagement liées à chacun des éléments de vision sont présentées ici. Pour chaque orientation, des renvois vers la section « Orientations et intentions d'aménagement et de développement : description détaillée » sont faits afin de fournir plus de précisions sur le contexte et les problématiques qui ont mené à l'établissement des orientations. De même, les grandes affectations du territoire (voir carte en pochette) qui sont touchées par chaque intention d'aménagement sont indiquées. La majorité de ces intentions s'applique à une seule affectation du territoire ce qui montre bien la spécificité des différentes parties du territoire. Dans certains cas, certaines intentions d'aménagement dont la portée est plus globale peuvent s'appliquer à plusieurs et même à toutes les affectations.

VISION 1.

La complémentarité entre le milieu urbain et rural est un atout pour la qualité de vie de la population qui atteint 60 000 habitants

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
<p>1. Stimuler la force d'attraction du pôle central et des périmètres urbains des quartiers ruraux afin d'assurer le maintien de la population actuelle et d'attirer de nouveaux habitants, tant en milieu rural qu'en milieu urbain</p>	<p>1. Rendre disponibles les espaces nécessaires au développement résidentiel dans les périmètres urbains (pôle central, pôle secondaire et noyaux villageois)</p>	<p>Urbaine</p>
	<p>2. Adapter et consolider le parc bâti pour tenir compte des nouvelles réalités et des besoins des familles</p>	<p>Urbaine</p>
	<p>3. Privilégier une approche territoriale de distribution des services visant à rapprocher les services de proximité des communautés rurales</p>	<p>Urbaine</p>
	<p>4. Favoriser le développement des réseaux de communication (internet et téléphonie cellulaire) sur l'ensemble du territoire de la Ville</p>	
<p>2. Faciliter le développement d'équipements et d'infrastructures qui favorisent la santé et le bien-être de l'ensemble de la population</p>	<p>5. Faciliter le développement d'équipements et d'infrastructures qui favorisent l'activité physique</p>	<p>Urbaine</p>
	<p>6. S'assurer de l'arrimage entre l'aménagement du territoire et le plan d'action de Ville et villages en santé</p>	<p>Toutes</p>
<p>3. Favoriser le développement d'une offre complémentaire de résidences, de services, de commerces et d'industries entre l'espace urbain et l'espace rural</p>	<p>7. Concentrer les équipements et les infrastructures à caractère territorial et régional dans le pôle central et dans le pôle secondaire concernant les services, les commerces et les industries</p>	<p>Urbaine</p>

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
	8. Soutenir le développement de l'offre en santé et en éducation dans le pôle central	Urbaine
	9. Stimuler l'économie des noyaux villageois par le soutien aux industries artisanales et à l'implantation d'industries liées à l'exploitation des ressources naturelles dans les quartiers ruraux	Urbaine Rurale
	10. Favoriser l'occupation rationnelle du territoire rural en augmentant le nombre de résidences le long des rangs tout en prenant en considération le coût d'entretien des chemins et le zonage agricole	Rurale Agricole
	11. Prioriser les développements résidentiels de très faible densité dans l'affectation rurale des 4 ^e et 5 ^e couronnes afin de maintenir leur aspect rural	Rurale
4. Mettre en valeur le territoire par le développement résidentiel riverain des quartiers ruraux dans une recherche et un souci de protection de l'environnement	12. Développer un programme de surveillance des lacs en suivant l'approche de gestion intégrée par bassin versant	Toutes
	13. Préserver le caractère naturel et rural des rives habitées des plans d'eau	Riveraine
	14. Participer à des études visant l'augmentation des connaissances sur nos écosystèmes aquatiques	Riveraine
	15. Conserver des terrains en bordure des plans d'eau afin de favoriser l'accès public	Riveraine

VISION 2.

La Ville joue pleinement son rôle de capitale régionale dans les domaines des services, des commerces, de l'éducation, de la culture et de la santé

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
<p>5. Favoriser le développement d'un pôle central dynamique qui rayonne sur l'ensemble de la région</p>	<p>15. Dans le pôle central (1^{re} et 2^e couronnes), prioriser l'implantation d'activités commerciales à l'intérieur des axes commerciaux, des centres commerciaux et du centre-ville</p>	<p>Urbaine</p>
	<p>16. Prioriser l'implantation des activités commerciales de grande surface dans des secteurs ciblés du pôle central</p>	<p>Urbaine</p>
	<p>17. Augmenter la superficie des terrains et/ou la façade dans l'affectation rurale de la 3^e couronne afin de restreindre le nombre d'implantations et de limiter l'étalement urbain en périphérie du pôle central</p>	<p>Rurale</p>
	<p>18. Stimuler la force d'attraction du centre-ville en complément de l'offre des grandes surfaces et des centres commerciaux</p>	<p>Urbaine</p>
	<p>19. Analyser le potentiel d'espaces disponibles pour les usines de 2^e et 3^e transformation pour favoriser la diversification de l'économie</p>	<p>Urbaine</p>
<p>6. Positionner l'aéroport régional de Rouyn-Noranda comme site privilégié pour la desserte aérienne de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec</p>	<p>20. Créer une zone tampon autour de l'aéroport et sous les corridors d'atterrissage et de décollage</p>	<p>Rurale</p>
	<p>21. Promouvoir le site de l'aéroport pour l'implantation d'entreprises qui œuvrent dans le domaine ou qui utilisent le transport aérien</p>	<p>Rurale</p>
	<p>22. Étudier avec le ministère des Transports du Québec une déviation du tracé de la route 117 pour permettre la croissance de l'aéroport</p>	<p>Rurale</p>

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
7. Développer le concept de « Cité étudiante » en collaboration avec les principaux intervenants	23. Favoriser le développement d'infrastructures d'enseignement et de recherche dans le quartier où se trouvent l'UQAT, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et l'école secondaire D'Iberville	Urbaine
8. Promouvoir la vocation culturelle de la Ville de Rouyn-Noranda	24. Diriger le développement d'infrastructures culturelles vers des pôles culturels structurants (Vieux-Noranda, Bibliothèque-Théâtre du cuivre)	Urbaine
9. Veiller à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine historique et archéologique	25. Délimiter un périmètre pour la section de l'itinéraire du Chevalier de Troyes qui traverse l'actuelle route 117 et évaluer son potentiel de mise en valeur par un inventaire des ressources historiques et archéologiques	Exploitation des ressources
	26. Évaluer la possibilité de citer certains sites archéologiques d'importance	Exploitation des ressources Riveraine Récréo-conservation
	27. Protéger et mettre en valeur l'ancien cimetière de Farmborough	Rurale
	28. Superviser les études et les démarches portant sur la citation de l'ancienne gare de l'ONR	Urbaine
	29. Superviser les études et les démarches visant l'établissement d'un site du patrimoine pour le quartier des dirigeants du Vieux-Noranda	Urbaine
30. Mettre sur pied un programme d'aide à la rénovation patrimoniale des bâtiments d'intérêt patrimonial de propriété privée en milieu rural et urbain	Rurale Agricole Urbaine	

VISION 3.

La Ville est une destination touristique et de loisirs

Orientation	Intentions d'aménagement	Affectations visées
10. Favoriser le développement d'équipements récréotouristiques et de circuits récréatifs sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda	31. Maintenir, améliorer et assurer la présence des différents réseaux, équipements et infrastructures sur le territoire de façon à soutenir le développement de l'offre récréotouristique	Toutes
	32. Développer des projets de mise en valeur des lacs Osisko et Noranda à des fins récréotouristiques	Urbaine
	33. Voir à la création du parc régional des collines Kékéko	Récréo-conservation
	34. Finaliser la Route verte	Toutes
	35. Optimiser l'utilisation du réseau cyclable	Urbaine Rurale
	36. Disposer d'un réseau de sentiers motorisés et non motorisés durable et socialement acceptable	Toutes
	37. Identifier les secteurs à haut potentiel pour les circuits de canot-kayak	Toutes
	38. Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en valeur du mont Chaudron	Récréo-conservation
	39. Protéger les paysages pour assurer la pérennité des activités récréotouristiques	Toutes
	40. Maintenir le statut de bâtiment rudimentaire de petite superficie pour les camps de chasse	Agricole Rurale Riveraine Exploitation des ressources

VISION 4.

L'agriculture est devenue un modèle de réussite économique, sociale et environnementale

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
11. Prioriser le développement des activités et des exploitations agricoles et forestières dans la zone verte	41. Protéger les meilleurs espaces agricoles du territoire en vue de leur utilisation à des fins agricoles	Agricole
	42. Éviter l'implantation des usages non agricoles à l'intérieur de l'affectation agricole dynamique	Agricole
12. Protéger et développer le territoire et les activités agricoles et forestières d'une façon respectueuse de l'environnement	43. Réaliser un plan de développement de la zone agricole	Agricole
	44. Conserver le potentiel d'activité économique de la forêt privée du territoire	Agricole
	45. Maintenir le capital environnemental, faunique et forestier des forêts privées sur le territoire	Agricole
	46. Établir une réglementation sur l'abattage d'arbres en forêt privée	Agricole Rurale
13. Favoriser l'occupation du territoire rural dans un souci de cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et la population	47. Limiter l'implantation d'usages non agricoles dans les secteurs agricoles dynamiques	Agricole
	48. Encadrer l'implantation d'usages non agricoles dans les secteurs agro forestiers	Agricole
	49. Instaurer des distances séparatrices pour limiter les désagréments liés aux productions à forte charge d'odeur	Agricole

VISION 5.

La gestion des ressources prend en considération les besoins de l'ensemble des usagers

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
<p>14. Favoriser les initiatives de concertation afin de maintenir le dynamisme des activités minières dans le respect de l'environnement et de la qualité de vie de la population rouyn-norandienne</p>	<p>50. Établir des protocoles d'entente avec les intervenants du domaine minier visant à limiter les impacts sur les écosystèmes et sur le paysage lors de l'exploration et de l'exploitation minière dans des secteurs sensibles</p>	<p>Toutes</p>
	<p>51. Obtenir du gouvernement la restauration complète de tous les parcs à résidus miniers, avec une priorité accordée à la restauration des parcs à résidus dont les effluents contaminés affectent le lac Dufault</p>	<p>Toutes</p>
	<p>52. Demander au gouvernement des modifications au cadre législatif afin de protéger les sources d'approvisionnement en eau potable en rapport avec les activités d'exploration et d'exploitation minière</p>	<p>Toutes</p>
<p>15. Encourager l'exploitation forestière dans un contexte de développement durable et de cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs du territoire</p>	<p>53. Augmenter les efforts de sensibilisation, améliorer les pratiques et le reboisement et s'associer avec l'UQAT, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et le MRNF dans la recherche et l'échange d'information</p>	<p>Exploitation des ressources</p>
	<p>54. Réaliser des expériences pilotes sur les essences à croissance rapide sur les lots intramunicipaux</p>	<p>Exploitation des ressources</p>
	<p>55. Mettre en valeur des lots intramunicipaux par l'exploitation des produits non ligneux</p>	<p>Exploitation des ressources</p>

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
	56. Favoriser les échanges entre l'industrie forestière, la Ville et les utilisateurs de la forêt afin d'intégrer les différents besoins lors de la planification des opérations forestières	Exploitation des ressources
16. S'assurer du caractère durable et socialement acceptable advenant de nouveaux types d'exploitation des ressources	57. Augmenter les connaissances portant sur les eaux souterraines du territoire de la ville	Toutes
	58. Développer une approche de concertation pour les nouveaux projets d'exploitation des ressources	Toutes

VISION 6.

La Ville est une ville verte où il fait bon vivre

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
17. Assurer un environnement de qualité sur l'ensemble du territoire	59. Densifier les parties des périmètres d'urbanisation de Rouyn-Noranda et des quartiers ruraux qui sont actuellement desservis par les réseaux d'aqueduc et/ou d'égouts	Urbaine
	60. Favoriser les transports alternatifs (marche, vélo, covoiturage, transport en commun) pour diminuer la pollution liée au transport automobile	Urbaine Rurale Agricole Riveraine
	61. Réduire l'apport de déchets au lieu d'enfouissement sanitaire par une réduction à la source des matières résiduelles et une augmentation du recyclage (domestique et industriel) et du compostage	Toutes
	62. Améliorer la qualité de l'eau des lacs Osisko, Noranda et Rouyn	Urbaine
	63. S'assurer de l'efficacité des équipements des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées	Urbaine Rurale Agricole Riveraine
18. Assurer aux populations actuelles et aux générations futures l'accès à des approvisionnements sûrs et abordables en eau potable de bonne qualité	64. Préserver la source d'eau potable du lac Dufault afin d'en assurer la pérennité par la gestion intégrée de son bassin versant	Toutes
	65. Identifier des sources alternatives d'eau potable	Toutes

VISION 7.

Les réseaux de transport sont sécuritaires et axés sur le transport vert

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
19. Favoriser la sécurité et la fluidité sur le réseau routier supérieur	66. Diminuer le nombre d'entrées charretières le long du réseau supérieur	Rurale Agricole
	67. Poursuivre les démarches visant à solutionner la problématique du transport lourd dans le pôle central	Urbaine
	68. S'assurer du respect de l'échéancier de réalisation de la voie de contournement	Urbaine
	69. Identifier et voir à l'aménagement d'une plus grande fréquence de voies lentes sur les routes nationales, notamment sur la route 117 entre Rouyn-Noranda et Val-d'Or en partenariat avec la MTQ	Toutes
	70. Travailler en concertation avec les usagers de la Table de gestion intégrée des ressources forestières pour solutionner la problématique liée à l'entretien des chemins et à la sécurité des usagers lors des périodes de transport du bois	Toutes
20. Encourager l'utilisation des transports collectif et actif en développant des réseaux et des infrastructures appropriés à ceux-ci	71. Développer des infrastructures efficaces et sécuritaires pour les transports collectif et actif	Toutes
	72. Améliorer la desserte de l'Autobus de ville de façon à atteindre plus efficacement la population de la 1 ^{re} et 2 ^e couronne	Urbaine
21. Revaloriser et encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport de marchandises	73. Protéger les espaces qui donnent accès à la voie ferrée pour le transbordement de marchandises	Urbaine

	74. Revoir avec les partenaires les réseaux actuels (tracé, gares de triage et voies d'accotement) pour en augmenter l'efficacité	Toutes
	75. Augmenter la desserte dans les zones et parcs industriels	Urbaine

VISION 8.

La population vit en sécurité sur l'ensemble du territoire

Orientation	Intentions d'aménagement	Affectations visées
22. Minimiser les nuisances et les risques pour la sécurité humaine et les biens	75. Préciser la cartographie des zones de contraintes naturelles	Toutes
	76. Préciser la cartographie des zones de contraintes anthropiques	Toutes
	77. Éviter l'implantation d'usages incompatibles avec les zones de contraintes anthropiques et naturelles	Toutes
	78. Pour les lignes de transport d'électricité (120 kV), éviter tout empiètement dans les emprises des lignes, à l'exception des sentiers de véhicules hors route pour lesquels une tolérance pourrait être accordée dans certains secteurs pour assurer la pérennité des sentiers Trans-Québec ou à des fins d'utilité publique	Toutes



INTRODUCTION

INTRODUCTION

La Ville de Rouyn-Noranda est au cœur de l'Abitibi-Témiscamingue (Carte 1). Avec son vaste territoire de 6 480 km² et ses 40 748 habitants¹, elle est la 5^e plus vaste et la 25^e plus peuplée municipale du Québec. C'est un territoire qui se distingue par ses vastes espaces naturels, lesquels ont été parcourus par les autochtones depuis près de 8 000 ans, ont servi de lieu de passage pour les explorateurs du 17^e au 19^e siècle et sont devenus une terre d'accueil pour les colons du début du 20^e siècle. L'exploitation des ressources naturelles a été l'élément déclencheur de l'occupation du territoire et a encore aujourd'hui un grand rôle à jouer dans le développement socioéconomique. Au fil des ans, de nouvelles activités industrielles, commerciales, institutionnelles, récréatives et culturelles sont venues enrichir les sphères sociales et économiques.

La Ville de Rouyn-Noranda doit cependant composer avec une situation parfois difficile aux points de vue démographique (migration et vieillissement de la population) et économique (dépendance envers l'industrie primaire). Son rôle de capitale régionale pour les services gouvernementaux et l'éducation supérieure lui assure toutefois une base solide permettant de pallier les aléas du secteur primaire. Le regroupement récent a aussi amené de nouveaux défis et implique une vision intégrée de l'aménagement du territoire alliant les préoccupations urbaines et rurales.

Dans ce contexte, la Ville de Rouyn-Noranda a entrepris la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) dans le but d'établir une planification territoriale intégrée où l'aménagement et le développement sont liés de manière à créer les conditions propices pour assurer la meilleure qualité de vie à la population de Rouyn-Noranda. Le SAD est le premier et le plus général des instruments d'urbanisme et il s'appuie sur les principes du développement durable. Le SAD est basé sur la connaissance du milieu, la concertation avec les différents intervenants à l'œuvre sur le territoire et les aspirations de la population en général afin de dégager une vision commune de l'aménagement.

Le SAD est donc l'instrument de planification par excellence qui permet de faire face aux problématiques d'aménagement et de développement observées sur le territoire en établissant les grandes orientations d'aménagement du territoire qui seront ensuite reprises et détaillées par le plan d'urbanisme et par l'ensemble de la réglementation d'urbanisme (zonage, lotissement, etc.) comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

¹ Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2008. Décret de population pour 2008 – Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés [En ligne], http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga_donn_popu.asp (Page consultée le 15 janvier 2008).

Carte 1 Abitibi-Témiscamingue

Localisation de la ville de Rouyn-Noranda



Sources : Ville de Rouyn-Noranda
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:
GÉOMATIQUE
Natalie Marsan
22 juin 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

PLUS DE DEUX DÉCENNIES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les bases de l'aménagement du territoire de la ville de Rouyn-Noranda ont été jetées en mai 1981 lorsque la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouyn-Noranda a été constituée à la suite de l'entrée en vigueur de la *LAU*. En novembre 1983, la MRC de Rouyn-Noranda pose un premier geste d'envergure en adoptant un règlement de contrôle intérimaire qui encadrerait l'organisation spatiale en prévoyant plusieurs normes d'implantation des activités sur le territoire. Les villes de Rouyn et de Noranda avaient déjà leur propre plan directeur et leur propre réglementation d'urbanisme, mais ce n'était pas le cas des autres villes et municipalités du territoire.

Le premier schéma d'aménagement est entré en vigueur en octobre 1988. Il constituait le tout premier outil de planification territoriale avec lequel la population de la MRC de Rouyn-Noranda s'est donné une vision commune d'aménagement et de développement du territoire. Il a donc constitué la première véritable occasion d'échange et de concertation entre les différentes municipalités. Les principaux objets de ce schéma visaient l'identification et la délimitation des périmètres d'urbanisation afin de concentrer le développement urbain, l'identification de la zone agricole et l'encadrement du développement de la villégiature.

Le 1^{er} janvier 2002, les villes, municipalités et territoires non organisés (TNO) de l'ancienne MRC de Rouyn-Noranda se sont regroupés. La Ville de Rouyn-Noranda succède ainsi à la MRC et assume pleinement le mandat de l'aménagement du territoire. Le concept de ville unifiée offre la possibilité de dégager une vision commune de l'aménagement et du développement de Rouyn-Noranda en concertation avec l'ensemble de la population. Au-delà de la réglementation, chaque geste que pose désormais la Ville dans l'espace structure et favorise son développement local. C'est dans ce contexte que le schéma d'aménagement de 1988 doit être révisé afin de s'ajuster à de nouvelles réalités, notamment en ce qui concerne l'urbanisation, l'occupation du territoire rural, l'implantation des usages en zone agricole et la villégiature.

Compte tenu du statut particulier de la Ville de Rouyn-Noranda, agissant autant à titre de municipalité qu'à titre de MRC, le SAD ne joue plus le rôle de concertation intermunicipale qui lui était conféré avant le regroupement de 2002. Par contre, le SAD joue encore son rôle d'outil d'interaction avec le gouvernement du Québec. La Ville et le gouvernement, par le biais de ses différents ministères, s'y partagent la compétence de l'aménagement du territoire. Le SAD constitue donc un document de référence et d'échange en matière d'aménagement et de développement du territoire entre le gouvernement et la Ville de Rouyn-Noranda.

À la suite des changements qui ont transformé l'organisation municipale, Rouyn-Noranda compte sur le soutien du gouvernement comme partenaire du développement. Le gouvernement devra tenir compte des particularités engendrées par cette réorganisation dans ses relations avec la Ville ainsi que dans l'articulation de ses diverses interventions sur le territoire, notamment dans l'élaboration de ses lois et de ses programmes. Parmi ces particularités, notons la grande superficie du territoire, un réseau routier très étendu, la complémentarité à bâtir entre l'urbain et le rural et le double statut de «ville-MRC».

PRÉSENTATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Le SAD est divisé en quatre chapitres. Le premier chapitre présente la vision que la Ville de Rouyn-Noranda se donne pour les vingt prochaines années dans le contexte du regroupement de 2002 et de l'importance de la complémentarité entre l'urbain et le rural.

Le deuxième chapitre établit les orientations et les intentions d'aménagement qui visent à concrétiser la vision. Ces orientations et ces intentions sont basées sur un portrait général de la Ville de Rouyn-Noranda en termes de milieu de vie, de niveau de vie et de cadre de vie (urbanisation, activités agricoles, ruralité, milieux riverains, récréation, tourisme, patrimoine, exploitation des ressources naturelles, transport, qualité de l'environnement et sécurité des personnes et des biens).

Le troisième chapitre porte sur les grandes affectations du territoire qui transposent spatialement les orientations et les intentions d'aménagement. Ce chapitre est présenté sous forme de fiches afin de faciliter la consultation et l'utilisation du SAD pour la prise de décisions. Pour ce faire, chaque fiche met en relief la délimitation de chaque affectation et les usages qui y sont permis. Le Plan d'affectation du territoire qui se trouve en pochette accompagne et illustre ce chapitre.

Le quatrième chapitre correspond au document complémentaire. C'est la partie normative du SAD qui sera reprise dans la réglementation municipale. Le document complémentaire établit les normes de base assurant le respect des orientations du SAD.

CULTURE

SAVOIR

URBAIN

RURAL

**LA VISION D'UNE VILLE
URBAINE ET RURALE**

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 2009

